



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro:

CF-2016-12

Date d'entrée en vigueur :

11 mai 2016

ATA:

33

Certificat de type :

A-142

Sujet:

Éclairage – Éclairage secours – Dommages causés par la chaleur aux fils de mise à la masse et de verrouillage du négatif du bloc d'alimentation de l'éclairage secours

Applicabilité :

Les aéronefs de Bombardier Inc. modèle DHC-8-400, -401 et -402 portant les numéros de série 4001, 4003 à 4507.

Conformité :

Dans les 6000 heures de temps dans les airs ou 36 mois, selon la première de ces deux éventualités, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN.

Contexte :

Il y a eu plusieurs signalements d'éclairage secours intérieurs demeurant allumé après des vérifications de fonctionnement périodiques du système d'éclairage secours. Lors de ces incidents, il était impossible d'éteindre le système d'éclairage en question et il a été remarqué que le disjoncteur correspondant s'était également déclenché. Ces occurrences ont été causées par la surchauffe des fils de mise à la masse et de verrouillage du négatif des blocs d'alimentation du système d'éclairage secours.

L'enquête a établi que le calibre des fils de verrouillage du négatif et de mise à la masse était incompatible avec la charge de courant électrique déclenchée lors de la vérification du fonctionnement du système d'éclairage secours ce qui a causé la détérioration de l'isolant des fils électriques.

La présente CN est émise pour rendre obligatoire le changement de calibre nominal de 22 à 20 jauge américaine des fils (AWG) pour les fils du câblage des blocs d'alimentation de l'éclairage secours visés.

Mesures correctives :

Incorporer le ModSum 4-126620 de Bombardier pour changer le calibre du câblage. La révision A du bulletin de service (BS) 84-33-12 de Bombardier, en date du 19 janvier 2016, ou toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada, contient les instructions approuvées pour l'installation du câblage.

Les aéronefs sur lesquels ont été incorporés les éléments énoncés dans la révision initiale du BS 84-33-12 de Bombardier, en date du 29 septembre 2015, satisfont aux exigences de la présente CN et ne nécessitent aucune autre mesure.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Émis le 27 avril 2016

Contact:

Craig McAllister, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.